

République française  
SAINT-CERNIN  
CANTAL

Objet: Admission en non valeur 2024 - DE\_013\_2024

Séance du lundi 15 avril 2024

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 02 avril 2024

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

quinze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

**Présents :** GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE DUJOLS ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, PIERRE DUPONT, JEAN CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

**Représentés:** GEORGETTE TOUZY représentée par ANDRE DUJOLS

**Absents:** SYLVIE LACOMBE, STEPHANIE SALIES, CHRISTELLE CHAUVET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur proposée par le comptable public correspondant à des titres émis en 2020 et 2021 sur le budget de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes d'un montant de 781.52€.

- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 781.52€ euros.
- Dit que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2024 au compte 6541.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture de AURILLAC le 17.04.2024  
et publication ou notification du 17.04.2024

Le Maire,  
A. DUJOLS

Le Maire,  
A. Dujols



La secrétaire de séance  
S. Gaillard

Date de transmission de l'acte: 17/04/2024

Date de réception de l'AR: 17/04/2024

015-211501754-DE\_013\_2024-DE

A G E D I